

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DE TOURAINES PROPRES – 04 OCTOBRE 2018 – MAIRIE DE NOTRE-DAME D’OE – 18H00

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président

MM. DATTEE, TRYSTRAM, Vice-Présidents

Mmes LEMARIE (suppléante de M. Marais), PLOQUIN,

MM. BABARY Loïc, BRUN (suppléant de M. Massard) , CARREAU, CHAPELOT,
FENET , GUERINEAU , HOULARD, HUREL, LAPLEAU, MASSOT, OFFRE,
UHART, VALLEE.

ABSENTS EXCUSES:

Mme CHAILLEUX, SCHALK -PETITOT

MM. CLEMOT, DELETANG, DOURTHE, HAMON, JOUZEAU, MARAIS,
MASSARD

Trésor Public : M. BREGEGERE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. FRAILLON

Le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2018 est approuvé à l’unanimité.

Monsieur Carreau est désigné secrétaire de séance.

I/ RÉDUCTION A LA SOURCE

POINTS 1 ET 2 - INFORMATIONS SUR APPEL A PROJETS 2018 ET 2019

Le Comité syndical est informé du renoncement de l’association « Maison des Jeux de Touraine » et à la réalisation d’un projet subventionné par Touraine Propre (1650€). Cette association rencontre diverses difficultés (bénévolat, finances, suppression des emplois aidés) et ne peut plus assurer ces prestations.

Le Comité syndical confirme le versement d'une subvention à l'association ASSO pour l'achat de vaisselle réutilisable et de caisses de rangement. Ce matériel sera utilisé en 2019 (retard dans l'utilisation de la subvention).

L'appel à projet 2019 a été lancé. Les réponses sont attendues pour le 16 novembre 2018 et seront soumises à l'avis de la Commission compétente.

POINT 3- OBJETS EN PLASTIQUE A USAGE UNIQUE

L'Union Européenne vient d'annoncer des mesures d'interdiction d'objets en plastique jetables (coton-tiges, pailles en plastiques, ...). Ces dispositions devraient être reprises au niveau national et sont déjà mises en œuvre par certains professionnels (exemple : restaurateurs à Nice).

Pour anticiper cette demande, comme il l'avait fait pour la suppression des sacs de caisse en plastique, Touraine Propre va publier un flyer invitant à ne plus utiliser ces produits.

POINT 4- GUIDE « LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS »

Cette plaquette avait été éditée en 2012 en partenariat avec Tours Habitat et Val Touraine Habitat. Elle fut diffusée à tous les locataires du parc social d'Indre –et- Loire.

Cette nouvelle édition actualisée sera éditée en 40 000 exemplaires.

M. Massot fait observer que d'autres bailleurs sociaux pourraient être associés (SEM Maryse Bastié et SEMIVIT).

M. Vallée et Mme Lemarié suggèrent que ce document soit également diffusé avec les bulletins municipaux.

M. Trystram se déclare intéressé par un tirage complémentaire pour sa communauté de communes.

Il est proposé de faire remonter les expressions des besoins au secrétariat afin d'évaluer les coûts.

La plaquette pourra être mise en ligne sur le site du syndicat.

M. Fraillon présente le projet de maquette. L'édition pourrait intervenir à l'automne.

POINT 5- ACTIONS DES COLLECTIVITES

Confronté à la désinformation et à la méconnaissance de ses actions, le syndicat va proposer l'édition d'un document argumentaire à l'intention des collectivités adhérentes.

Ce document dressera le bilan des activités conduites sur la prévention à la source des déchets après la prise de compétence.

Les collectivités membres seront conviées à faire remonter leurs observations sur l'avant-projet et à le compléter par des actions conduites sur leurs territoires respectifs.

POINT 6- ORIFLANNES

Le syndicat s'est doté de nouveaux oriflammes pour marquer la présence sur les salons et les manifestations.

POINT 7- BORNES LIVR'LIBRE

Une consultation d'entreprises a été effectuée pour la fourniture des bornes. Trois sociétés ont été consultées.

Après analyse des offres, la société Signal Concept a été retenue (offre la mieux-disante).

Des projets d'implantation de bornes sont retardés à Tours (en attente, autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France) et Vernou-sur-Brenne (restructuration de la place).

De nouvelles implantations sont donc possibles en 2018.

Genillé et Limeray pourraient être retenues.

Le Comité syndical mandate la Commission pour décider des choix à retenir pour les bornes restant à affecter en 2018. Les projets reportés seront reprogrammés en 2019.

II/ RÉGLEMENTATION

POINT 8- NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE

D. Fraillon présente et commente les préconisations d'une nouvelle Directive Européenne Déchets.

Cette directive vient fixer de nouveaux échéanciers concernant la valorisation des déchets : 55% en 2025 – 60% en 2030 – 65% en 2035.

Des différenciations sont prévues par matériau. Plusieurs dérogations sont prévues (en : coût prohibitif de collecte – article 10).

De nouvelles dispositions sont évoquées sur la valorisation énergétique, les biodéchets en mélange (avec déchets verts notamment), maintien de 10% d'enfouissement en 2035. De nouveaux délais sont établis à échéance 2023 et 2027.
Ce texte doit être traduit en droit national avant 2020.

Le Président fait observer l'absence de continuité sur la réglementation déchets qui évolue continuellement.

M. Offre s'interroge sur le changement de règle concernant l'enfouissement qui devait être exclu des solutions de traitement.

Le Président confirme le flou des réglementations européennes et nationales. Il constate que l'incinération, qui constituait il y a peu encore la pire des catastrophes écologiques, n'est pas remise en cause au niveau régional, et se développe dans tout le pays (exemples : Ivry/ Seine, Clermont-Ferrand, maintien des capacités d'incinération à Rennes ...).

Concernant l'enfouissement, la trajectoire d'augmentation de la TGAP oblige à s'écarter de cette solution. Le passage de 17 € la tonne à 69 € est une volonté gouvernementale.

Les autres taxes sur l'énergie explosent également (gaz, électricité, produits pétroliers ...) pour favoriser la transition énergétique.

Pour Tours Métropole Val de Loire, la TGAP augmenterait de 3.5 millions d'€ à répercuter sur la TEOM. La facture énergétique va augmenter de 17 % en 2019. Cette taxation serait acceptable si elle se traduisait par des aides financières aux collectivités territoriales et l'acceptation de solutions de substitution.

Or, tous les projets sont contestés : 7 ans et demi en moyenne pour implanter une éolienne en France, refus de la méthanisation, recours contre le photovoltaïque ...

M. Massot fait observer qu'un projet de centrale photovoltaïque a fait l'objet d'un recours au Bois des Hâtes (Saint-Avertin). Des obstacles apparaissent sur un projet de centrale électrique innovante sur le Cher.

POINT 9- PLASTIQUES BROMES

Une Directive Européenne concernant le recyclage des plastiques bromés n'avait pas été appliquée par les Etats membres. Elle concerne les produits plastiques traités avec « retardateurs de flammes bromés » (RFB- Protection contre les risques d'incendie de certains produits électro- ménagers).

Une étude de l'INERIS a mis en évidence les risques pour la santé. Le recyclage des plastiques vient mélanger des molécules de RFB dans les plastiques alimentaires.

Un tri spécifique sera imposé. Le traitement des RFB ne pourrait s'effectuer que par incinération dans des installations dédiées (produits dangereux).

Des trieurs optiques seraient à prévoir dans les nouveaux centres de tri en augmentant les coûts de traitement.

M. Trystram regrette qu'une nouvelle fois, les fabricants ne soient pas mis à contribution pour mettre en place les solutions de traitement.

III/ PLAN REGIONAL

POINT 10- AVIS ENVOYE AU CONSEIL REGIONAL

Mme Aroche indique avoir été contactée ce jour par le Conseil régional pour demander la confirmation de l'avis transmis par M. Dattee, Vice-Président. Le Conseil régional souhaite avoir confirmation du pouvoir donné à M. Dattée pour exprimer un avis sur le projet de Plan.

Le Président s'étonne de cette demande dès lors que l'avis formulé résulte d'une réunion de travail avec tous les adhérents du syndicat. M. Dattée a été désigné par le Comité Syndical (délibération du 2 février 2017) pour suivre les travaux du plan, qui Vice-Président, est tout à fait habilité à exprimer les positions de Touraine Propre. Cette décision est confirmée à l'unanimité par le Comité Syndical.

Le Président rappelle que l'avis de Touraine Propre ne fait que reprendre les observations des communautés de communes d'Indre-et-Loire et de Tours Métropole Val de Loire, qui ont transmis leurs propres délibérations.

POINT 11- LETTRE DE L'ASSOCIATION ZERO DECHET TOURAINES

Les membres du Comité syndical ont été destinataires d'un courrier de cette association, « porte-parole et avocate » sur le projet de plan régional.

Le Comité syndical précise qu'il n'entend pas répondre et polémiquer avec cette association, qui par ailleurs, bénéficie de soutiens techniques et financiers du syndicat des collectivités adhérentes.

Depuis quelques semaines, le syndicat, ses adhérents, et son Président font l'objet d'attaques régulières dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Un Vice-président du Conseil régional, que les élus de Touraine Propre n'ont pas l'honneur d'avoir rencontré, se permet même des jugements de valeur sur l'action de Tours Métropole Val de Loire dans la presse. Il se répand avec des vidéos sur les réseaux sociaux. Cet élu régional semble avoir totalement oublié qu'il détient son mandat grâce au soutien sans faille de communes comme Notre-Dame-d'Oé.

Touraine Propre entend donc rappeler que :

- ce syndicat, unique en région Centre- Val de Loire, fédère la quasi- totalité des territoires d'Indre-et-Loire.
- ce syndicat agit dans l'intérêt général depuis de longues années en dépassant les divergences politiques de ses membres (toutes sensibilités confondues).
- les délibérations sont prises le plus souvent à l'unanimité.
- le syndicat s'appuie sur un réseau d'ingénieurs et techniciens expérimentés et compétents, en relation permanente avec les bureaux d'études nationaux, des entreprises, des experts (exemple : CITEO).
- le syndicat a multiplié les rencontres et visites de terrain avec tous les partenaires qui le souhaitent.
- les instances consultatives ont émis des avis sur les projets (commissions consultatives des services publics, conseil de développement ...).
- les projets sont repris dans les contrats de réciprocité en cours de signature entre la Métropole et les territoires ruraux.
- Touraine Propre entend donc rappeler qu'il n'est placé sous aucune tutelle et n'est pas le sous-traitant d'une quelconque officine militante.
- Touraine Propre est prêt avec toute publicité comparative avec d'autres territoires de la Région.

Il n'a pas attendu les bons conseils pour initier des actions de réduction à la source. Les territoires n'ont pas attendu pour travailler sur les biodéchets, le gaspillage alimentaire ... (plaquette en cours d'édition...).

Pour mémoire : en kg/an/hab

- la production de déchets résiduels au niveau national est de 256 kg. Elle est de 212 kg en Indre-et-Loire et 227 kg sur l'agglomération.
- la collecte sélective des emballages est de 45 kg par habitant par an en France ; elle est de 61 kg en Indre-et-Loire, 64 kg sur la métropole.
- la collecte sélective est de 59 kg à Rennes, 53 kg au Mans, 43 kg à Orléans ... 64 kg à Tours.

En 2017, le taux de valorisation était de 52 % sur Tours Métropole Val de Loire qui reçoit régulièrement les satisfécits de CITEO. Il en est de même pour la plupart des territoires ruraux.

Touraine Propre n'a aucune leçon à recevoir de ces conseillers apparus dans le paysage local, il y a moins de 3 ans ...

Depuis sa création Touraine Propre a toujours travaillé, aidé, valorisé le travail des associations qui interviennent sur le champ de la prévention des déchets. Aucune n'a le monopole d'un partenariat.

Pour rendre les soutiens équitables, Touraine Propre lance des appels à projet. Les propositions reçues sont analysées par une Commission, en toute indépendance, composée d'élus et de techniciens (sans participation du Président).

D'autres projets sont récompensés et mis en valeur par les Trophées de Touraine Propre depuis 12 ans, sur proposition d'une Commission à laquelle participe les chambres consulaires.

Il est inacceptable qu'une association, dont les projets sont soutenus financièrement par Touraine Propre, puissent porter de tels jugements de valeur sur ce fonctionnement démocratique.

Le dialogue ne se conçoit pas sous forme d'interrogatoires sur un ton professoral.

Touraine Propre ne s'est jamais permis d'émettre des avis sur l'action associative et celle de leurs adhérents dont il respecte le travail et l'indépendance.

Touraine Propre gère correctement son budget dans un contexte de raréfaction des deniers publics.

Depuis sa création, les budgets sont équilibrés et ont permis de diminuer la participation des habitants (de 1 euro à 40 centimes).

Les excédents reportés sont dérisoires au regard des investissements à réaliser, du coût des études, des imprévus ... (25 millions d'euros pour le futur centre de tri ; 3,2 millions d'euros d'acquisition foncière avancés pour Tours Métropole Val de Loire).

POINT 12- PLAN RÉGIONAL

Touraine Propre se contente de rappeler que les projets portés en Indre-et-Loire résultent de l'application du plan départemental approuvé à la quasi -unanimité en 2013.

Faut-il rappeler que le Conseil Régional, représenté par Gilles Deguet, vice-président, a approuvé les dispositions du plan concerné : « le scénario envisagé, proposant une démarche poussée en terme de neutralisation et une méthanisation de capacité raisonnable, recueille un avis de principe favorable » (Gille Deguet : 2 mars 2012).

Il est regrettable que l'amnésie frappe cet élu quand ces projets arrivent à leur aboutissement.

Les collectivités, qui ont engagé des travaux et des études coûteux ont besoin de continuité et de cohérence.

François Bonneau, lors d'une rencontre avec le bureau métropolitain avait confirmé qu'il serait forcément tenu compte des projets des territoires.

Touraine Propre et ses syndicats adhérents constatent que les conséquences des propositions énoncées par le plan régional n'ont pas été mesurées :

L'enfouissement, qui constitue le mode de traitement dominant en Indre-et-Loire, est une solution destinée à disparaître. La hausse annoncée de la TGAP (de 12 euros la tonne à 69 euros) se traduira par une augmentation des dépenses de 3,5 millions d'€ pour la seule métropole. Comme il est illusoire de penser effacer un gisement à enfouir de plus de 100 000 tonnes, il est urgent de rechercher des valorisations efficaces de substitution.

La redevance incitative, mise en œuvre sur certains territoires ruraux, est inapplicable sur Tours Métropole Val de Loire, du fait d'un habitat collectif important : la dépense supplémentaire a été chiffrée à 4 millions d'euros.

La collecte séparée des biodéchets se traduit par des hausses de 15 à 20 % (source ADEME) pour des résultats médiocres (35 kg/an/hab.) pour les territoires qui n'ont pas déjà renoncé.

L'interprétation qui est faite de la loi de transition énergétique reste partielle et incomplète.

La loi est suffisamment floue pour être contestée sur de nombreux territoires nationaux.

L'amalgame volontairement entretenu sur le terme de TMB en est un exemple. Il y a 3 ans, l'ADEME subventionnait à hauteur de 5 millions d'euros à Hénin Beaumont sur un processus méthanisation-CSR. La région voisine d'Auvergne-Rhône-Alpes annonce 75 projets de méthanisation sur déchets agricoles et ordures ménagères. Laval, en Pays de Loire, vient d'inaugurer une centrale CSR pour un réseau de chaleur. Locminé en Bretagne méthanise des déchets de gros producteurs ... Vivons-nous dans le même pays ?

Le volet biodéchets, rattaché à la loi de transition énergétique par les lobbys qui siègent en permanence au Ministère de l'Écologie n'est qu'un élément d'un texte qui vise d'abord à promouvoir des technologies de substitution à l'usage des énergies fossiles. L'ADEME ira prochainement visiter l'usine de valorisation de Kahlenberg (Allemagne) ... visitée par Touraine Propre il y a 7 ans. Sans doute aurait-il fallu commencer par là pour discuter des projets tourangeaux sans à priori et idéologie.

L'objectif et les délais assignés par le plan pour le tri des biodéchets sont totalement irréalistes au regard des expériences déjà conduites.

Les collectivités tourangelles n'ont pas attendu pour s'intéresser à cette problématique et conduire de nombreuses actions.

Le retour à la terre de la matière organique est bien une priorité avec le compostage des déchets verts qui permettent de fertiliser des terres viticoles, céréalières et maraîchères, par substitution aux engrais chimiques, pour un compost de grande qualité.

Au même titre que les risques liés aux plastiques bromés, les risques mis en évidence par l'étude INERIS sur le biocompostage méritent un principe de précaution, des expériences et des évaluations.

Il est donné lecture de précautions à prendre selon l'INERIS, ce qui justifie amplement d'informer correctement les utilisateurs, les élus, les personnels qui sont en charge de la propreté urbaine ou de la collecte.

M. Dattée indique qu'il dispose d'un bio-composteur et utilise le compost pour ses propres cultures sans difficulté.

Le Président constate qu'il s'agit d'une pratique individuelle qui n'engage la responsabilité que de l'utilisateur. Il n'en est pas de même pour des équipements sur le domaine public qui engagent la responsabilité des élus (hygiène – santé).

M. Massot fait savoir qu'il s'est opposé au déploiement des bio-composteurs collectifs par la Jeune Chambre Economique, pour ces motifs.

Le Président avait reçu la présidente de la Jeune Chambre Economique venue l'informer de ces projets. Elle avait été mise en garde sur ce point. Le CHSCT de Tours Métropole Val de Loire s'est également saisi de cette question. Les maires seront informés également des risques énoncés par l'INERIS.

Le Président se félicite de la visite récente des techniciens du Conseil Régional à la suite des avis défavorables émis sur le plan. Un échange a pu avoir lieu avec les techniciens de Tours Métropole Val de Loire. Sans doute aurait-il fallu commencer ainsi ?

Il est totalement anormal que les élus, qui exercent une pleine compétence sur ces derniers, n'aient pas été rencontrés sur chaque territoire départemental. Le dialogue ne peut pas s'instaurer dans un hémicycle de plusieurs dizaines de participants, où les élus sont minoritairement représentés.

Il est anormal que les maires, les techniciens, les agents des services n'aient pas été conviés à « coorganiser » les réunions dites de concertation (exemple : à Tours où le Vice-président de Tours Métropole Val de Loire a été averti le jeudi d'une réunion le samedi ... à laquelle il était autorisé à venir).

Il serait temps que les collectivités locales soient écoutées et que l'Etat définisse une stratégie « durable ». La politique ne peut se résumer à des injonctions, et des taxations, sans aucun appui financier permettant la transition énergétique.

M. Dattée indique que sa collectivité a pu bénéficier d'aides pour la mise en place d'installations géothermiques.

M. Offre rappelle l'aventure des subventions « TEPCV » qui ont fait naître des vocations et abouti à des déceptions quand les sommes promises ont fondu au moment de leur attribution ...

Le Président confirme que les dotations du fonds de chaleur sont de plus en plus incertaines (subventions ? avances remboursables ?). Des projets ne sont pas

subventionnés (exemple : géothermie au CCOD de Tours Métropole Val de Loire).

M. Massot fait observer qu'il se heurte aussi à des obstacles pour un projet hydroélectrique sur le Cher.

M. Vallée comprend « l'agacement » du Président et partage la plupart de ses analyses. La lettre de Zéro Déchet est inquisitoriale et très maladroite. Le tri des biodéchets est effectivement coûteux et peu productif.

Il se montre réservé sur l'avis défavorable qui a été émis et rejoint davantage le Président quand il évoque la nécessité de reprendre le dialogue.

Il est normal qu'un plan se veuille ambitieux, même si certains objectifs semblent impossibles à atteindre.

M. Offre souligne qu'un plan peut être ambitieux mais aussi réaliste. Ce plan sollicite des capacités financières que les collectivités n'ont plus, tout au moins pour notre périmètre où elles provisionnent actuellement pour le futur centre de tri. Nous n'avons plus le 1^{er} euros à mettre sur le reste des préconisations du plan.

Le Président partage cet avis. Il est totalement inutile de rédiger des plans inapplicables ou inappliqués. La situation financière des collectivités locales, dont les recettes diminuent, et les dépenses sont encadrées (dispositif de Cahors) ne laisse aucune marge de manœuvre.

M. Vallée partage l'idée qu'il faut reprendre les travaux. Il regrette que le nouveau Vice-président du Conseil Régional ne soit pas venu rencontrer le Comité syndical. Le débat eut été intéressant.

Il déplore aussi des Directives européennes « globalisantes » qui ne tiennent pas compte des écarts entre chaque pays. Il serait nécessaire d'adapter les solutions aux situations existantes. Chaque département aurait dû être consulté pour dresser un état des lieux et définir ensemble les marges de progrès.

Le Président approuve cette analyse. La situation spécifique de l'Indre-et-Loire n'a pas été prise en considération. Les autres départements de la région peuvent se prononcer favorablement dès lors qu'ils disposent d'incinérateurs dont l'existence n'est pas remise en cause.

M. Offre se fait écho de l'avis des élus qui se sont sentis dépossédés de ce débat en dépit de leur participation. Le militantisme semble davantage entendu ; ce qui nous rappellerait par exemple l'aventure de l'association Arc-en-Ciel sur le projet d'Unité de Valorisation Énergétique en Indre-en-Loire : **contre** cette installation mais pas d'engagement de terrain **pour** aller faire du porte à porte en habitat vertical afin de convaincre de la nécessité de trier. Il y a une forme d'angélisme à voir le monde à son image et ne pas souhaiter aller au contact des moins convaincus.

Le SMITOM d'Amboise a voté contre ce plan, mais Val d'Amboise pour.

Le Président fait observer que l'élaboration du Plan a été affaire d'initiés. Les conseillers régionaux, qui travaillent chacun sur leurs domaines de prédilections connaissent mal ces sujets et ne sont pas suffisamment impliqués.

M. Offre confirme que ses démarches de début de mandat pour le centre de tri interdépartemental n'ont pas été prises en considération. Il est aujourd'hui surprenant que des élus régionaux déconnectés viennent expliquer ce qu'il faudrait faire.

Le Président, compte-tenu de l'heure tardive, propose d'arrêter ce débat et de reporter les autres points à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. L'avis sur le plan régional sera confirmé au Conseil Régional. Le Comité syndical sera destinataire de l'ensemble des documents auxquels il a été fait référence lors de cette séance. Il propose d'adopter une dernière délibération concernant le centre de tri.

VI/ CENTRE DE TRI

Le projet de centre de tri interdépartemental est dans sa dernière phase de travail administratif.

Les différents syndicats délibèrent et ont délibéré sur les projets de statuts de la Société Publique Locale. La dernière délibération est prévue le 12 octobre.

La réunion d'installation devra être programmée dans les meilleurs délais.

Pour anticiper, il a été proposé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les soutiens européens potentiels. Une mission exploratoire serait confiée au cabinet CG Consulting pour un montant de 18 700 € HT soit 22 000 €.

Le financement serait assuré par Touraine Propre et les syndicats adhérents à la future Société Publique Locale (au prorata du nombre d'habitants).

Le Président n'a pas souhaité engager cette étude sans l'accord du comité syndical.

Les futurs adhérents à la Société Publique Locale se sont montrés très majoritairement favorables au lancement de cette mission.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proprement dite fera l'objet d'une mise en concurrence par la Société Publique Locale le moment venu.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition.

Même si l'ordre du jour n'est pas épuisé (report de certaines questions lors du prochain comité), la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Jean-Luc Galliot.

Pièces jointes en annexe :

« L'Energie sous toutes ses formes » – Régions Magazine n° 142 – supplément
Auvergne-Rhône-Alpes – *avril 2018*

« Tri à la source des biodéchets : quels risques ? » – Déchets Infos n° 132 –
21 février 2018

« Tri à la source des biodéchets » – La lettre aux adhérents – *mai 2018*